

Editorial

Valoriser les déchets

Le SEOD assume la gestion générale des déchets de 19 communes de la région de Delémont.

La gestion des déchets est complexe et doit respecter des règles.

La première est de ne pas produire de déchets. La deuxième est de collecter et valoriser les matières au maximum en tenant compte des principes de l'économie circulaire. Et si les deux variantes précédentes ne sont pas possibles, alors il faut entreposer ces déchets en décharge.

Les deux derniers événements importants pour la gestion des déchets dans la région sont connus: la mise en service de la centrale biogaz de Courtemelon ainsi que l'agrandissement et la rénovation du Centre des déchets carnés de Soyhières. Les déchets verts sont désormais valorisés en tant que biogaz disponible dans le réseau régional. Le SEOD a récolté 3'900 tonnes de déchets verts en 2024.

En mai 2024, des écopoints-pilotes ont été aménagés à Haute-Sorne et à Mettembert. Ils sont destinés à acquérir des expériences dans la perspective de leur installation dans de nombreuses communes de la région de Delémont. Cinq conteneurs permettent de récolter les déchets suivants en vue de leur valorisation: papier/carton, alu/fer blanc, verre blanc, verre vert et verre brun.

L'actualité des déchets a encore été marquée par l'installation des derniers moloks à Develier, Courrendlin et Haute-Sorne. Toutes les communes sauf Delémont sont désormais équipées pour la récolte des sacs à ordures taxés. La planification pour la ville de Delémont a débuté au printemps 2025.

Concernant les déchets valorisables, les travaux de préparation du futur CCV (Centre de collecte et de valorisation) se sont poursuivis avec des études portant sur les tarifs, la réglementation et le personnel. Le CCV pourra recevoir une trentaine de déchets dès 2026. Les derniers mois resteront marqués par les discussions et débats autour du giratoire d'accès avec une issue heureuse.

André Marquis
Président SEOD



SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS DE DELÉMONT ET ENVIRONS

infos



DÉBUT 2027 : MISE EN SERVICE DU CCV

A partir de début 2027, la majorité de la population de la région aura accès au CCV (Centre de collecte et de valorisation) et pourra y déposer pas moins de 30 sortes de déchets.

Certaines communes ont décidé de conserver leur déchetterie pour l'instant et n'auront pas accès au CCV, mais tout le monde pourra y apporter les déchets spéciaux. Le CCV constitue donc une étape très importante pour une gestion efficace, économique et circulaire des déchets.

Les travaux du giratoire destiné à permettre l'accès des voitures au CCV ont commencé à l'entrée ouest de Delémont. Ce giratoire est construit à la demande de la police et donnera accès au CCV bien sûr, mais aussi au camping, à son restaurant et aux installations sportives des SRD.

Durant plus d'une année, un groupe de travail du SEOD a élaboré, en collaboration avec plusieurs services de l'Etat jurassien, divers règlement et directives pour l'exploitation du CCV. Ces documents ont été réalisés dans le respect des lois fédérales et cantonales. L'attention a notamment porté sur une série de critères tels que le faible impact sur la nature et le paysage, la gestion centrale et moderne, l'offre complète et modulaire, ou encore des horaires très larges six jours par semaine. Le CCV se distinguera par la qualité de ses prestations et du tri des déchets, ainsi que par l'efficacité de la valorisation des déchets grâce à la professionnalisation du personnel.

La récolte des déchets à domicile pour les personnes en situation de handicap a fait l'objet d'une étude en coopération avec les différents services d'aide à la personne et avec Créapole. La gestion du CCV dans son ensemble sera assurée par un responsable d'exploitation et son adjoint. L'équipe sera complétée par un dispositif auxiliaire de soutien placé sous la responsabilité d'un maître socio-professionnel et intégrant des personnes socialement ou professionnellement fragilisées.

Le CCV nécessitera quelques changements des habitudes pour de nombreux habitants mais les expériences faites ailleurs en Suisse romande montrent qu'un tel service apportera de véritables bénéfices tant pour la population que pour la réalisation des principes de valorisation des déchets et d'économie circulaire. A noter encore que le CCV sera construit avec du bois jurassien et que ses installations solaires lui permettront d'être autonome sur le plan énergétique.

SOMMAIRE

2 Déchets combustibles

Succès du biogaz

Les principes de l'économie circulaire

3 Nouveaux investissements à la décharge

Tout va bien au centre des déchets carnés

4 Bilan des écopoints-pilotes

Création d'un sentier didactique

LES DÉCHETS COMBUSTIBLES VONT DANS LES MOLOKS

Tout le monde les connaît désormais dans la région : les moloks accueillent depuis plusieurs années déjà les déchets combustibles dans des sacs taxés.

Par définition, tout ce qui va dans les sacs n'est pas recyclable. Les déchets urbains combustibles sont régulièrement extirpés des moloks, centralisés à Boécourt, transportés par train à La Chaux-de-Fonds où ils sont brûlés, produisant de la chaleur pour une partie de la ville et de l'électricité.

Pas moins de 200 moloks ont été installés dans les communes de la région de Delémont. Les derniers ont été installés fin 2024 à Courrendlin et Develier.

La ville de Delémont n'est pas encore équipée mais les études ont démarré et les travaux vont commencer durant l'année. Des mesures particulières devront être prises en raison du classement de la vieille ville et de la protection des lieux.

L'utilisation des moloks est entrée dans les habitudes. Quelques problèmes ont été signalés, portant sur le non-respect des horaires, le bruit, quelques incivilités et le rythme des vidanges. Mais tout en



rentré dans l'ordre désormais et le système fonctionne bien. Sur le plan financier, le SEOD a pris en charge l'intégralité des investissements pour un montant de 1,5 million. Il faut savoir que pour couvrir l'intégralité des coûts dus aux déchets urbains combustibles, la taxe sur les sacs devrait être plus élevée. Cependant, les comptes du SEOD permettent d'éponger actuellement ce léger déficit.

En plus des moloks, des conteneurs métalliques à puce accueillent des déchets combustibles. Fin 2024, le SEOD comptait 612 clients de conteneurs, en général des entreprises. Au total, moloks et conteneurs, 5'874 tonnes de déchets incinérables ont été récoltés dans la région de Delémont en 2024. C'est 37 tonnes de plus qu'en 2023. ■

LES DÉCHETS VERTS PRODUISENT DU BIOGAZ

Savez-vous qu'en été, la production de biogaz à Courtemelon couvre quasiment la totalité des besoins en gaz de la région ?

Grâce aux déchets verts ramassés dans les communes et aux engrais d'une quarantaine de fermes, l'installation fonctionne de manière satisfaisante et conformément aux attentes. Alors qu'elle a été inaugurée en janvier 2024, la centrale a produit l'équivalent de 10 millions de kWh de biométhane l'an dernier. Le responsable des lieux, Vincent

Boillat, précise que cette production équivaut à 3'000 litres de mazout par jour.

Depuis le démarrage des activités à Courtemelon, les déchets verts ramassés dans les communes ne sont plus traités sur le site de la décharge de la Courte-Queue à Boécourt. Quelques petites quantités de provenance privée venant de Boécourt et de



Haute-Sorne sont encore acceptées. Les déchets verts des entreprises sont amenés directement à Courtemelon.

Le bilan écologique de la production de biogaz grâce aux déchets verts est remarquable. Le remplacement du gaz naturel fossile par le biométhane permet d'économiser l'équivalent de 1'600 tonnes de CO₂. Le traitement des engrais de ferme (fumier, lisier) dans le biogaz économise 700 tonnes de CO₂. Mieux encore : un projet a été lancé pour une installation de liquéfaction du CO₂ restant. Le CO₂ liquéfié sera probablement traité dans la région. Une demande de soutien est en cours dans le cadre de l'appel à projets pour l'économie circulaire du plan Climat JU. ■

LE PRINCIPE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le Parlement jurassien a adopté récemment une modification de la loi sur les déchets pour favoriser l'économie circulaire.

Les députés ont approuvé, le 30 octobre dernier, une révision législative qui constitue une étape décisive dans la mise en œuvre des mesures du Plan climat cantonal. Cette modification autorise désormais l'utilisation du fonds cantonal de gestion des déchets pour financer des projets innovants d'économie circulaire, donnant ainsi une impulsion forte à la transition vers un modèle de société respectueux des limites planétaires.

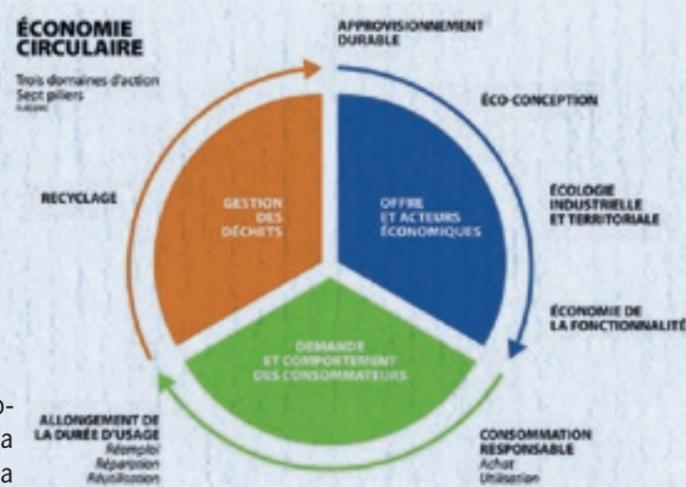
A noter que le SEOD finance, chaque année, un projet communal dans le domaine de la protection de l'environnement. Il verse aussi 40 francs par habitants aux communes avec pour intention de les soutenir dans leurs activités de gestion des déchets.

L'économie circulaire repose sur une organisation économique visant à réduire l'utilisation des matières premières et de l'énergie ainsi que la production de déchets tout au long du cycle de vie des produits et services. Elle se distingue par la fermeture des cycles de production et l'allongement maximal de la durée de vie des produits. Ses principes fondamentaux s'articulent autour de sept piliers : l'ap-

provisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, la prolongation de la durée d'usage et le recyclage.

Afin de promouvoir des initiatives innovantes, un appel à projet sera lancé chaque année entre 2025 et 2027. Une enveloppe de 4 millions de francs, issue du fonds cantonal de gestion des déchets, est allouée à cet effet. Ce financement, qui ne pèsera pas sur le budget de l'État, permettra de soutenir des projets collaboratifs dans les domaines de l'industrie, de la construction et de l'économie circulaire citoyenne. Les ménages et entreprises jurassiens, principaux contributeurs au fonds, bénéficieront directement de projets visant à réduire leur consommation de ressources, leur production de déchets et leur empreinte écologique.

Une participation active de toutes et tous est vivement souhaitée pour faire de cette initiative un succès et pour développer durablement l'économie circulaire dans le canton du Jura. Information sur le site internet du Plan climat JU. ■



La règle des 5R

La règle des 5 R est une recommandation de mode de vie écologique, popularisée par la blogueuse Béra Johnson, visant à un fonctionnement sans déchet. A Saint-Ursanne, la fondation 5R a été créée avec pour objectif de populariser ses cinq principes :

- Refuser tous les produits à usage unique et privilégier les achats sans déchet.
- Réduire la consommation de biens.
- Recycler tout ce qui ne peut pas être réutilisé.
- Réutiliser (réparer) tout ce qui peut l'être.
- Réinventer, ce que font les artistes de « waste art ».



INVESTISSEMENTS À LA DÉCHARGE DU SEOD



La décharge du SEOD à Boécourt a fait l'objet de nombreux investissements au cours des derniers mois. Une quinzaine de petits chantiers ont été conduits. Par exemple, une liste de mesures a été définie pour éviter la dispersion des poussières, un thème souvent évoqué et qui appartient désormais au passé.

Le nouveau système d'arrosage, plus efficace, permet de réduire les poussières sur les quais de déchargement et sur les points de traitement des mâchefers (cendres d'incinération). Le SEOD a exigé de SAIDEF Fribourg de trouver une solution pour éviter la dispersion des cendres volantes lors du déchargement des mâchefers. Ce sont ces cendres qui sont les plus problématiques au niveau des poussières. Les chemins d'accès sont désormais humidifiés par tracteur lorsqu'il ne pleut pas. Enfin, un panneau de limitation de vitesse à 10 km/h a été posé avant l'entrée dans les casiers et il y a obligation de le respecter.

Afin d'arroser la décharge sans puiser dans le réseau d'eau de la commune, un réservoir d'eau non

potable a été construit. Il récolte l'eau de pluie et de ruissellement. Résultat de toutes ces mesures : pour l'instant, les valeurs des cinq capteurs placés à Boécourt, Séprais et Montavon montrent que les poussières de la décharge n'ont pas d'influence dans ces endroits. Les valeurs limites sur le site de la décharge n'ont presque jamais été dépassées durant l'année 2024. Le fichier des analyses des poussières est disponible sur le site internet de la commune de Boécourt.

Au total, et après une décision portant sur 507'000 francs pour les travaux d'extension de la décharge, l'investissement total atteindra 5,3 millions. Les dépenses supplémentaires sont notamment dues au renchérissement, à des améliorations et à une

digue de retenue en chaille pour assurer la sécurité de la décharge. Par ailleurs, 196'000 francs ont été investis pour l'achèvement de l'extension du casier de type D (mâchefers et cendres) de la décharge, qui permettront d'augmenter le volume à disposition et donc les revenus à terme de la décharge

Il a souvent été fait mention dans les médias des mâchefers en provenance des cantons de Fribourg et Genève. Il est intéressant de prendre connaissance de la quantité de mâchefers jurassiens en 2024 : pas moins de 9'684.20 tonnes de mâchefers jurassiens ont été rapatriés depuis l'usine de La Chaux-de-Fonds et déposés à la décharge du SEOD.

CENTRE DES DÉCHETS CARNÉS: NOUVEAU DÉPART

Soyons clairs : le sujet du centre des déchets carnés ne concerne pas tout le monde...

Mais la récolte de la viande en fin de parcours fait partie des activités du SEOD.



En 2024, 7'024 animaux de toutes sortes ont été réceptionnés au centre basé à Soyhières. Et 61,81 tonnes de restes de boucherie ont été amenés au centre. Il y a eu 3'466 arrivages en 2024 contre 3'209 en 2023, ce qui représente une moyenne de 11 clients par jour (le centre est ouvert du lundi au samedi).

Voilà pour les chiffres 2024. Pour rappel, l'Assemblée des délégués du SEOD avait voté un crédit d'investissement de CHF 500'000.- le 24 novembre 2022 pour rénover le Centre des déchets carnés.

Le Centre a été inauguré le 3 octobre 2024. Le vétérinaire cantonal, le comité du SEOD, les partenaires

de la construction, le SEDE et les responsables des déchets carnés à Porrentruy et Montfaucon ont été invités.

Le centre des déchets carnés a donc été rénové l'an dernier. Quelles sont les premières expériences? «RAS», rien à signaler, tout va bien selon le responsable du centre, Julien Chételat. La modernisation a porté ses fruits. Les installations vétustes ont été remplacées, l'extérieur a été refait et l'espace à disposition du personnel répond aux exigences minimales. Les déplacements du responsable hors des heures d'ouverture sont désormais facturés 100 francs au lieu de 50. Résultat: ils ont nettement diminué !

LE SEOD SERA PRÉSENT À LA FÊTE DE LA TRANSITION

Comme l'an dernier, le SEOD tiendra un stand lors de la Fête de la transition, le samedi 23 août prochain au sud de la gare de Delémont.

La Fête de la Transition et de la Nature, placée sous le signe de la convivialité et de l'engagement, vise à sensibiliser la population aux défis environnementaux tout en mettant en avant des solutions concrètes et accessibles à tous. Cette journée vise à sensibiliser le public à l'importance du développement durable et à renforcer l'engagement de chacun dans la lutte contre le réchauffement climatique. Venez découvrir des initiatives locales, participer à des ateliers pratiques et agir ensemble pour un avenir respectueux de l'environnement. Les enfants sont les bienvenus !

ECOPOINTS: PREMIÈRES EXPÉRIENCES

Les communes de Haute-Sorne et Mettembert ont accepté, il y a un peu plus d'une année, d'expérimenter la fonctionnalité des écopoints qui seront installés dans plusieurs communes de la région de Delémont.

Les retours d'expérience sont positifs. Il n'y a eu aucun problème particulier à Mettembert. Voici les résultats pour Haute-Sorne:

- Un état des lieux a été fait des besoins en containers, respectivement en éventuels compacteurs pour le papier et le carton.
- Il s'agira de définir avec précision si les communes souhaitent offrir une prestation complémentaire aux 5 fractions de base (papier/carton mélangé, alu/fer blanc, 3 couleurs de verre). Par exemple: collecte de textiles ou de capsules à café, etc
- Veiller à répartir au mieux les différents écopoints en fonction des spécificités des villages et de la densité d'habitation des secteurs

- Dans l'idéal, équiper les écopoints de moloks et penser définir le mode d'utilisation de ces moloks (horaire différent pour les moloks situés aux écopoints par rapport aux containers?)
- Vérifier la compatibilité du plan de zone pour l'accueil de ces équipements (zone d'utilité publique obligatoire)
- Suivre scrupuleusement la procédure d'autorisation (procédure ordinaire requise)
- Considérer la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (le cas échéant mettre en place la solution d'aide à la personne, travaillée sous l'égide du SEOD)

- En cas de surveillance par vidéo, vérifier la compatibilité des règlements communaux avec une telle mesure
- Prévoir un éclairage public sur les sites concernés, et donc une alimentation électrique
- Organiser une communication la plus complète possible, par tous ménages, mémo-déchets, site internet communal, réseaux sociaux, affichage et signalétique sur place
- Etre disponible pour renseigner et répondre aux inquiétudes de la population
- Réagir aux incivilités, dans l'idéal, crescendo mais avec une possibilité de sanction
- Entretien régulièrement les écopoints afin que leur état de propreté reste irréprochable; vidanger les containers systématiquement
- Une fois les écopoints en service, rester disponible pour la population et pouvoir de la renseigner



SEOD
SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

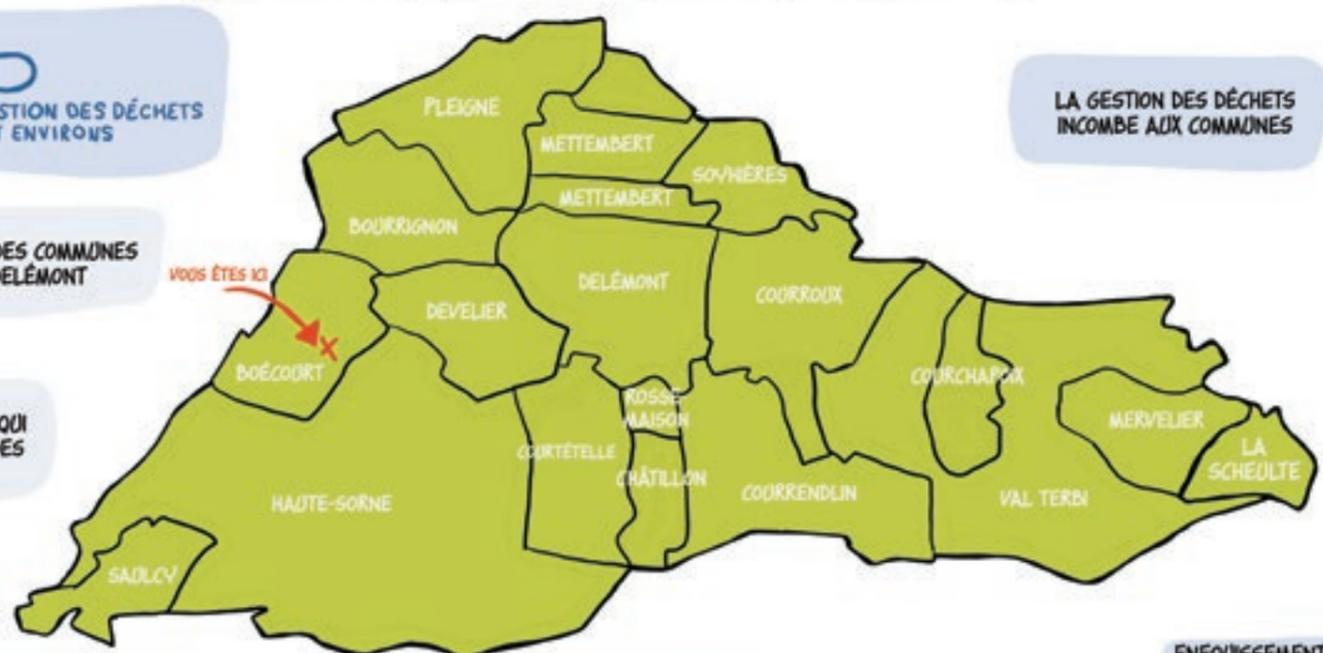
QUI SOMMES-NOUS ET QUE FAISONS-NOUS ?



SEOD
SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

PROJET INITIÉ PAR STRID SA





VOUS ÊTES ICI

LA GESTION DES DÉCHETS INCOMBE AUX COMMUNES

LE SEOD EST COMPOSÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION DE DELÉMONT

IL S'OCCUPE DE TOUT CE QUI CONCERNE LA GESTION DES DÉCHETS

CENTRE DE COLLECTE ET DE VALORISATION

RÉCOLTE ET RECYCLAGE DE PLUS DE 30 SORTES DE DÉCHETS À DELÉMONT

ÉCOPPOINT COMMUNAL

RÉCOLTE COMMUNALE ET RECYCLAGE DES CINQ DÉCHETS PRINCIPAUX

TAI FAIM ! MOI AÏSS ! MOI AÏSS !

ENFOUISSEMENT DE CO2

ÉLIMINATION DE CO2 PAR ENFOUISSEMENT DANS LES MÂCHÈFERS (CENDRES ISSUES DE L'INCINÉRATION DES DÉCHETS)

HOP LÀ !

CENTRE DES DÉCHETS CARNÉS

ÉLIMINATION DES CADAVRES D'ANIMAUX ET DÉCHETS DE BOUCHÈRIE

C'EST POUR IYRY NOTRE POISSON ROUGE.

LA DÉCHARGE DU SEOD

ENTREPOSAGE DES DÉCHETS INERTES NON-RECYCLABLES, PRÉPARATION DES SACS À ORDRES POUR VALORISATION THERMIQUE, GESTION DES DÉCHETS RECYCLABLES ET DÉPÔT DE MÂCHÈFERS

CENTRALE BIOGAZ DE COURTEMELON

LE SEOD LIVRE LES DÉCHETS VERTS POUR LA PRODUCTION DE BIOGAZ

MOLOKS

RÉCOLTE COMMUNALE DES SACS À ORDRES POUR INCINÉRATION

ILLUSTRATIONS: DAMEN LEIRA, JANUSHAHMELEBAK

Le SEOD proposera dès cet été à la décharge de Boécourt un **sentier didactique** sur la collecte et la valorisation des déchets. Il sera composé de 16 panneaux tels que celui-ci et évoquera chaque sorte de déchet. Ces panneaux seront également exposés au public de la Fête de la Transition, le samedi 23 août prochain à Delémont.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable: Philippe Zahno, philippe.zahno@zahnocommunication.ch, 079 459 72 85
 Photographies: SEOD, Philippe Zahno
 Conception graphique: Ivan Brahier, Atelier Rue du Nord, Delémont
 Impression: Pressor SA, Delémont

Le label FSC (Forest Stewardship Council) garantit aux consommateurs que le papier provient de forêts aménagées de façon durable.